

N°	2	9	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	<p>L'an deux mil douze</p> <p>Le vendredi 23 mars à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion annulée du CA du 16 mars 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. DECORDE, M. SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.</p>
- Recrutement sur le poste de secrétaire comptable	
DATE DE LA CONVOCATION :	<p><b><u>- Recrutement sur le poste de secrétaire comptable</u></b></p> <p>La délibération n°82 du 19 décembre 2005 a créé un poste d'agent administratif pour assumer les fonctions de secrétariat-comptabilité au sein de l'établissement.</p> <p>Depuis juillet 2009, le poste est occupé par une personne dont le contrat (art. 3 alinéa 1 loi n°84-72 - filière administrative - adjoint adm. territorial de 2<sup>ème</sup> classe) arrive à échéance au 30/06/2012. Afin de permettre une continuité dans le traitement des dossiers en cours, une procédure de vacance de poste donnant lieu à des entretiens et à un recrutement sur ce poste doit être lancée très rapidement afin, si possible, d'avoir une passation des dossiers entre les deux secrétaires.</p>
21 février 2012	
NOMBRE DE DELEGUES :	<p><i>A l'unanimité, le Conseil d'administration autorise :</i></p> <p>- Mme la Présidente à prendre toutes dispositions pour, qu'en l'absence de candidatures statutaires (filière administrative poste de catégories B ou C, rédacteur ou adjoint adm. territorial), le recrutement puisse se faire sous la forme contractuelle et à signer le contrat (art. 3 alinéa 1 loi n°84-72 - filière administrative - rédacteur ou adjoint adm. territorial de 2<sup>ème</sup> classe ou plus - au libre choix de Mme la Présidente - en fonction de la personne recrutée, de son profil et des moyens disponibles au BP 2012),</p> <p>- la Présidente à signer une convention entre le Pôle emploi pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle dans le cadre d'un contrat aidé si la possibilité en est offerte (durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 127% du SMIC).</p> <p><i>La dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 du budget primitif 2012.</i></p>
En exercice	15
Présents	4
Votants	4

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution

Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE

OISE/SEINE-MARITIME/SOMME

GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE

Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**